Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs

Québec

Québec, le 13 janvier 2026

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Payne Bay Fishermen's Cooperative Association
19950, avenue Clark Graham
Baie-D'Urfé (Québec) H9X 3R8

N/Réf. : 3215-07-028

Objet : Projet de prolongement de la piste d'atterrissage au camp de la rivière Payne par Payne Bay Fishermen's Cooperative Association

---

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 6 mai 2025 et complétés le 21 octobre 2025, concernant le projet de prolongement de la piste d'atterrissage au camp de la rivière Payne, et après avoir été informé de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Allongement et nivellement de la piste d'atterrissage du camp de la rivière Payne.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2029.

- Courriel de M^{me} Ann Simard, de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, envoyé le 6 mai 2025 à 9 h 49, concernant le projet d'extension de la piste d'atterrissage au camp de la rivière Payne, 15 pages incluant 3 pièces jointes :

    - Lettre de M. Sean McDonagh, de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 5 mai 2025, concernant une demande d'attestation d'exemption à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux et sociaux pour

le prolongement de la piste d'atterrissage au camp de la rivière Payne, 1 page;

- Formulaire « PN 1 – Renseignements préliminaires », non daté, 11 pages incluant 3 annexes;

- Lettre et résolution, 2 pages.

- Lettre de M. Sean McDonagh, de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, à M. Frédéric Guay, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 21 octobre 2025, concernant les renseignements complémentaires – Demande d'attestation de non-assujettissement – Projet de prolongement de la piste d'atterrissage au camp de la rivière Payne, 1 page.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,

Frédéric Guay